

PERTHES EN GATINAIS

SEINE ET MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 – DOCUMENT GRAPHIQUE 4.5. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

MAIRIE DE PERTHES EN GATINAIS

77930 PERTHES EN GATINAIS

Tel : 01 60 66 10 23

Fax : 01 60 66 02 09



Urbanisme Paysage Architecture

AGENCE RIVIERE - LETELLIER

52, rue Saint Georges 75009 PARIS

tél : 01 42 45 38 62 - fax : 01 42 45 38 63 - e-mail : rivlet@wanadoo.fr



N°	DESTINATION	Collectivité bénéficiaire	Surface en m2	Parcelles concernées
1	Sans objet			
2	Extension des équipements sportifs et sociaux éducatifs	Commune	14 402	242, 243, 244, 245, 246
3	Sans objet			
4	Création d'un espace vert	Commune	1364	512
5	Extension des équipements et création de stationnement	Commune	1538	1175, 383, 352, 351
6	Extension des équipements et création de stationnement	Commune	1323	667, 1232
7	Création de voirie	Commune	978	1187
8	Création de voirie	Commune	220	1154
9	Création de liaison douce	Commune	730	497, 496, 576
10	Création de liaison douce	Commune	932 (3 m de large)	231
11	Création de logements au titre de l'article L123-2b du code de l'urbanisme ¹	Commune	1052	503

L'emplacement réservé n°11 est réservé pour des logements locatifs dont le loyer devra être plafonné.

Par exemple : logements à loyers conventionnés par l'Etat, logements financés par un prêt locatif intermédiaire (PLI), logements concernés par le dispositif de la loi Scellier etc ...

Sur cet emplacement réservé au moins 75% de la surface hors œuvre nette sera à usage d'habitat.

¹ Article L123-2 :

Dans les zones urbaines ou à urbaniser, le plan local d'urbanisme peut instituer des servitudes consistant :

b) A réserver des emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;